

Clermont de l'Oise, le 2 Mars 2010

Commentaires de Monsieur Alain Vasselle – Président du Symove
suite aux propos de Monsieur Yves Rome, parus dans le Courrier Picard

Vendredi 26 février 2010 – Page 7 « La réponse du Département »

Le Symove ne souhaite pas s'engager dans une polémique inutile. Pour autant, il nous incombe de rétablir un peu plus d'exactitude à propos d'un certain nombre de points évoqués par le Conseil général de l'Oise. Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, la précision a son importance et le diable se cache souvent dans les détails.

La concertation est une bonne chose et nous reconnaissons, dans ce domaine, la démarche du Conseil général, pour mettre autour de la table l'ensemble des acteurs des déchets dans le Département. Cependant, il ne suffit pas que chacun trouve l'occasion de s'exprimer pour que la concertation existe. Encore faut-il que cette expression puisse être entendue. On peut considérer qu'il s'agit d'un détail. Pourtant, quand l'avis et les propositions des syndicats de traitement regroupant la majeure partie des collectivités locales, représentant 85 % de la population du département, ne sont pas pris en compte, nous estimons que la démarche montre ses limites.

Quant aux enjeux de la gestion des déchets, il n'y a pas d'un côté un plan départemental global, paré de toutes les vertus de la prévention, de la valorisation et de la protection de l'environnement et de l'autre le centre de valorisation énergétique multifilières du Symove. Notre syndicat de traitement des déchets ménagers partage l'ensemble des préoccupations du Département et s'inscrit dans les mêmes priorités, et ceci d'autant plus qu'elles sont aujourd'hui traduites dans les textes. Quant au centre de valorisation énergétique, il n'est que le complément indispensable d'un programme de valorisation et de prévention mis en œuvre depuis plus de quinze ans avec des résultats reconnus par tous nos partenaires.

Enfin, un autre aspect sémantique nécessite une clarification. « Incinérateur » ou « centre de valorisation énergétique » ? Ces deux termes ne sont pas interchangeables à volonté et sans conséquences. C'est pourtant l'erreur que commet le Conseil général en nommant « incinérateur » le centre de valorisation énergétique multi filières du Symove ou le centre de valorisation énergétique du SMVO à Villers Saint Paul. La Directive 2008/98/CE du Parlement Européen et du Conseil du 19 novembre 2008, reprise dans la loi Grenelle I, qui établit et encourage à appliquer la hiérarchie des modes de traitement des déchets est extrêmement claire :

1. Réutilisation (réemploi, recycleries...)
2. Recyclage (tri des emballages ménagers...)
3. Valorisation (notamment **valorisation énergétique** et valorisation organique)
4. Elimination (notamment **incinération** et enfouissement)

Un centre de valorisation énergétique multi filières, comme celui du Symove, est une installation de valorisation, utilisant les déchets comme combustible pour produire de l'énergie avec un taux de rendement énergétique supérieur à 85%.

Un incinérateur, se contentant de brûler les déchets, est considéré, quant à lui, comme une installation d'élimination, au même titre que les centres d'enfouissement aujourd'hui principalement utilisés dans l'ouest du département de l'Oise.

L'utilisation de l'un ou de l'autre terme n'est donc pas anodine et ne constitue pas un simple jeu avec les mots. Le Conseil Général ignore manifestement la réglementation européenne et nationale sur ce plan, une nouvelle preuve de l'imprécision de son projet et de sa méconnaissance de la question des déchets. En brandissant l'épouvantail d'une incinération passiste, le Conseil général ne cherche qu'à jeter le discrédit sur une solution très efficace sur le plan énergétique et considérée par la Loi comme une véritable opération de valorisation des déchets.

Le Symove se tient à votre disposition pour fournir toutes les précisions que vous jugeriez utiles concernant les différents points évoqués dans ce commentaire.

Contact Presse :

SYMOVE

Florence FRERE - florence.frere@symove.fr – 03 44 68 23 67

Pour plus d'informations sur le

SYMOVE : www.symove.fr